



À tous les DDEN du département de la Vienne,

Bonjour,

Notre mandat quadriennal va commencer le 1^{er} septembre prochain, aussi nous nous permettons de partager avec vous quelques points de vue suite à des échanges avec certains d'entre nous.

1 La rentrée scolaire

Prévue le 02 septembre pour les élèves, c'est toujours un moment important pour eux comme pour l'ensemble de la communauté éducative.

Certains DDEN parfois souhaitent se manifester ce jour-là. Cela peut être l'occasion de se présenter aux différentes partenaires : enseignants, parents, mairie, de voir aussi comment se déroule l'accueil le premier jour.

D'autres pensent qu'il est préférable d'attendre quelques jours ou semaines pour prendre contact, et laisser ce moment aux enseignants, parents et enfants.

A chacun de trouver ce qui convient pour se présenter : contact direct, appel téléphonique ou message électronique. Nous nous permettons juste de vous conseiller de ne pas attendre le premier Conseil d'École (qui se réunit normalement dans les quinze jours suivant l'élection des parents d'élèves) pour prendre contact au moins avec la directrice ou le directeur de l'école.

2 Les élections des représentants des parents d'élèves

Programmées en général une semaine avant les congés d'automne, donc probablement le 08 octobre cette année, les écoles vont se pencher rapidement sur cette question. En principe, une réunion préparatoire entre les enseignants et des représentants des parents (APE quand elles existent) a lieu en septembre au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Le DDEN peut y être convié et y participer, tout comme aux opérations de dépouillement le soir du jour J : ce peut être l'occasion de montrer son attachement à ce moment démocratique qui concerne l'école dans son ensemble. Souvent les APE tiennent leur Assemblée Générale (AG) de rentrée dans cette période pour faire le point de rentrée et préparer l'élection.

Si vous le souhaitez, vous pouvez dire en amont votre disponibilité pour participer à cette réunion préparatoire et/ou au dépouillement. De la même façon, vous pouvez indiquer aux représentants des parents votre disponibilité pour vous présenter lors de leur AG : cela peut ne prendre que quelques minutes avant de vous retirer pour les laisser débattre.

Finalement, la fonction du DDEN s'intéresse à tout ce qui concerne l'enfant à l'école et autour de l'école, hormis évidemment la scolarité elle-même, mais chaque DDEN évolue dans une école spécifique et s'adapte afin de jouer son rôle dans le contexte qui est le sien. Le DDEN peut aussi prendre son temps pour comprendre, pour trouver pleinement sa place. A chacun sa méthode. Le DDEN est indépendant et responsable de son action.

3 La visite d'école

Prévue dans les textes officiels, elle fait partie des obligations du DDEN. Elle est particulièrement importante pour un DDEN nouvellement désigné. Pour autant, cet acte ne doit pas nous inquiéter.

Il n'est pas nécessaire de la faire en tout début d'année. Nous vous demandons même d'attendre un peu. En effet, l'Union 86 des DDEN a travaillé pour construire une fiche de visite qui soit un support qui se veut adaptable à chaque école. Très complète, elle sera évoquée lors de notre AG du 25 septembre prochain et vous sera présentée en détail lors des réunions de secteurs que nous organiserons en octobre ou novembre. Il est donc urgent d'attendre !

Pour terminer, l'union de la Vienne rappelle que chaque DDEN est libre de ses initiatives : selon le contexte de l'école, selon ses disponibilités, ses envies, le DDEN agira au mieux pour faciliter les meilleures conditions d'accueil des enfants à l'école publique et autour de celle-ci.

Nous vous souhaitons un bon début de mandat quadriennal et vous donnons rendez-vous le 25 septembre prochain.

Pour l'union des DDEN de la Vienne,

Le président